

RÈGLEMENT - Concours « Ca flippe à Tournai » - Game-pass 1 day à gagner

Article 1 – Société organisatrice

La Maison du Tourisme de la Wallonie picarde asbl, 35 Quai Saint Brice, 7500 Tournai, Belgique organise sur Facebook un concours spécial pour l'événement « Ca flippe à Tournai » pour lequel elle est partenaire majeure.

Ce concours gratuit et sans obligation d'achat est soumis aux conditions précisées dans le présent règlement. Le règlement est accessible en cliquant sur le lien "règlement" présent sous le post de lancement du concours. Le concours est organisé **du lundi 31 juillet 2023 midi au lundi 7 août 2023 à 23h59**.

Article 2 – Participation

L'opération est ouverte à toutes les personnes majeures résidant en Belgique.

La participation au concours ne peut se faire qu'online à partir de la page Facebook de la Maison du Tourisme de la Wallonie picarde ([Facebook.com/Visitwapi.be](https://www.facebook.com/Visitwapi.be)).

L'identification du participant se fait sur base des coordonnées renseignées dans son commentaire de participation. Toute information erronée ou incomplète annulera la participation.

Plusieurs participations sont autorisées mais le participant ne sera retenu qu'une seule et unique fois lors du tirage au sort.

Il est demandé au participant de répondre en commentaire sur le post Facebook dédié, pendant 7 jours, à une question choisie par rapport au thème du flipper. Un tirage au sort sera effectué parmi les bonnes réponses. Quatre personnes gagneront chacune cinq game-pass 1 day.

Article 3 – Détermination du gagnant

La réception des commentaires sur la publication de la [page Facebook](#) de la Maison du Tourisme de la Wallonie picarde fera foi pour l'attribution du prix. Plusieurs personnes seront tirées au sort par la Maison du Tourisme et gagneront chacune cinq game-pass 1 day. Les gagnants seront personnellement informés dans un premier temps par Messenger et ensuite, par email par la Maison du tourisme de la Wallonie picarde. Ils seront avertis suite à l'opération le 8 août 2023.

Article 4 – Prix attribué

Le lot consiste en 300 gamepass 1 day d'une valeur totale de 2400€. Le gamepass est envoyé par mail par la Maison du Tourisme de la Wallonie picarde. Les gamepass sont

uniquement valables lors de l'événement, le 12 et 13 août 2023 et ne sont ni échangeables ni remboursables en espèces. Toute falsification sera sanctionnée.

Article 5 – Responsabilité

Cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à la Maison du Tourisme de la Wallonie picarde et non à Facebook.

Par sa participation à ce concours, le participant adhère à tous les points du règlement, ainsi qu'à toute décision prise par les organisateurs.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, pourra être sanctionnée par l'annulation de la participation.

La Maison du Tourisme de la Wallonie picarde se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigeaient; sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

En ce qui concerne le tirage du concours, aucune contestation ne sera acceptée.

A l'occasion de ce concours, aucune communication écrite ou téléphonique n'aura lieu, si ce n'est la communication vers le gagnant.

Toute faute de frappe, d'impression ou de mise en page ou similaire ne pourra en rien constituer la base de dommages et intérêts ou de quelque obligation que ce soit à l'encontre des organisateurs. Toute hypothèse non prévue sera traitée par les organisateurs. Toute décision sera contraignante. Les participants autorisent par avance et sans contrepartie financière la Maison du Tourisme de la Wallonie picarde à publier leurs prénoms dans le cadre de l'annonce du gagnant au concours.

Article 6 – Usage et protection des données à caractère personnel

Conformément au règlement général relatif à la protection des données (RGPD), l'ensemble des données personnelles collectées ne pourra être stockée et traitée que selon les finalités définies par le présent règlement-concours et uniquement pour la durée nécessaire à la bonne marche dudit concours.

Toutes les informations propres aux modalités de stockage et de traitement pourront être obtenues directement auprès de l'ASBL Maison du Tourisme de Wallonie Picarde (Responsable du Traitement) et/ou du Responsable au traitement des données qu'elle a désigné, à l'adresse dpo@ideta.be.

Les titulaires des données personnelles stockées et traitées disposeront, en outre, d'un droit constant à rectification de ces données ainsi que, sur simple demande, du droit à l'effacement de celles-ci –sachant que dans ce dernier cas, ce droit à l'effacement, dès lors qu'il sera invoqué avant les dates butoirs de tirage au sort, emportera l'éviction du concours.

Enfin, il est expressément stipulé que l'ASBL Maison du Tourisme de Wallonie Picarde ne pourra, en aucune manière, diffuser, de quelque manière que ce soit, les données personnelles collectées sans le consentement préalable de leurs propriétaires sauf à y être contraint par une juridiction ou à devoir respecter ses engagements exorbitants de droit commun.